

Présidence de Monsieur Eric Bettens, président

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; M. Yann Beaufiles ; Mme Romane Benvenuti ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; Mme Valérie D'Acromont ; Mme Sima Dakkus ; Mme Sarah De Dea ; Mme Coralie Dumoulin ; Mme Christine Goumaz ; Mme Séverine Graff ; Mme Feryel Kilani ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Patrizia Mori ; Mme Sarah Neumann ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas ; M. Roland Philippoz ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Constance Von Braun ; M. Vincent Vouillamoz.

Membres absents non excusés : Mme Carolina Carvalho ; Mme Alice Girardet ; Mme Paloma Graf ; Mme Klesta Krasniqi ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Ariane Morin ; Mme Audrey Petoud ; Mme Clara Schaffer ; Mme Aurélie Stamm ; M. Frédéric Steimer.

Membres présents	69
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**PR23/001 - CD
Rapport s/projet
de règlement du
Bureau**

**Règlement pour la fixation du montant des jetons de présence et indemnités
des membres du Conseil communal 2021-2026.
Modification du règlement adopté le 09.11.2021**

Rapporteur : M. Matthieu Carrel (PLR)

[Remplacé par Mme Marlène Bérard (PLR) à la tribune]

Discussion

Mme Magali Crausaz (EàG), Mme Pauline Blanc (PLR), qui demande le vote article par article ; Mme Karine Roch (Les Verts), qui dépose 2 amendements

**Amendement Roch
1**

Intervertir les points 2bis et 3

3. pour les rapports de la commission :

- rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance Fr. 80.–
- si l'examen a nécessité plus d'une séance
supplémentaire : Fr. 40.–

3 bis (nouveau) les jetons de présence de la présidence et des membres de la Commission

de recours en matière d'impôt :

- séances jusqu'à deux heures : Fr. 120.–
- séances de deux à quatre heures : Fr. 140.–
- séances de plus de quatre heures : Fr. 160.–
- rapport de la/du président-e de la commission : Fr. 120.–

23^e séance du mercredi juin 2025

<i>Amendement Roch 2</i>	Points 3, 4, 5 en sous point du point 2 2. Le montant du remboursement correspond aux dépenses liées à l'achat de titres de transport, des factures et tickets de parking pour lesquelles des justificatifs ont été fournis. 2.1. Le membre du Conseil fait parvenir une liste détaillée des séances pour lesquelles des déplacements ont été nécessaires. 2.2. Les justificatifs (tickets de transport, factures, tickets de parkings) sont annexés à la liste détaillée. Pour les billets numériques, des captures d'écran sont admises. 2.3 Les preuves de dépense sont envoyées en une seule fois au secrétariat du Conseil le 31 décembre de l'année civile lors de laquelle les dépenses ont été effectuées.
<i>Amendement Berguerand</i>	Amendement ajouté à l'article 2 bis : « <i>En cas d'annulation d'audience moins de 24 h avant, un défraiement de CHF 40.-, pour étude de dossiers, sera octroyé aux commissaires annoncés pour la séance.</i> »
<i>Discussion – suite</i>	M. Musa Kamenica (soc.), Mme Magali Crausaz (EàG), M. Johann Dupuis (EàG), <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Dupuis</i>	supprimer l'article 2bis du règlement des indemnités du Conseil communal.
<i>Discussion - suite</i>	M. Yvan Salzman (soc.), M. Johann Dupuis (EàG), M. Yvan Salzman (soc.), Mme Anouck Saugy, M. Pierre Conscience (EàG), M. Johann Dupuis (EàG),
<i>Vote s/A° Dupuis</i>	Le Conseil, par 16 oui, 36 non et 14 abstentions, refuse l'amendement Dupuis.
<i>Vote s/A° Berguerand</i>	Le Conseil, par 44 oui, 13 non et 8 abstentions, adopte l'amendement Berguerand.
<i>Vote s/A Roch 1</i>	Le Conseil, par 45 oui, 0 non et 20 abstentions, adopte l'amendement 1 Roch.
<i>Vote s/A Roch 2</i>	Le Conseil, par 44 oui, 13 non et 12 abstentions, adopte l'amendement 2 Roch.
<i>Vote s/art. 2</i>	Le Conseil, par 58 oui, 0 non et 7 abstentions, adopte l'art. 2 du règlement.
<i>Vote s/art. 2bis</i>	Le Conseil, par 46 oui, 14 non et 5 abstentions, adopte l'art. 2bis du règlement.
<i>Vote s/art. 11</i>	Le Conseil, par 56 oui, 7 non et 0 abstentions, adopte l'art. 11 du règlement.
<i>Vote ensemble articles</i>	Le Conseil, par 47 oui, 0 non et 22 abstentions, adopte l'ensemble des articles du règlement.
<i>Vote s/règl. Rbt frais de garde</i>	Le Conseil, par 57 oui, 1 non et 9 abstentions, adopte le règlement sur le remboursement des frais de garde.
<i>Vote s/règl. Rbt frais de transport</i>	Le Conseil, par 46 oui, 6 non et 12 abstentions, adopte le règlement sur le remboursement des frais de transport.

Vote s/ensemble
des règlements

Le Conseil **décide** :

de fixer comme suit les indemnités et jetons de présence du Conseil communal de Lausanne pour la législature 2021-2026 :

1. les jetons de présence aux séances du Conseil : Fr. 80.–
2. les jetons de présence des membres des commissions ad hoc et permanentes et du Bureau :
 - séances jusqu'à deux heures : Fr. 80.–
 - séances de deux à quatre heures : Fr. 100.–
 - séances de plus de quatre heures : Fr. 120.–
3. pour les rapports de la commission :
 - rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance Fr. 80.–
 - si l'examen a nécessité plus d'une séance, par séance supplémentaire : Fr. 40.–
- 3bis les jetons de présence de la présidence et des membres de la Commission de recours en matière d'impôt :
 - séances jusqu'à deux heures : Fr. 120.–
 - séances de deux à quatre heures : Fr. 140.–
 - séances de plus de quatre heures : Fr. 160.–
 - rapport de la/du président-e de la commission : Fr. 120.–

En cas d'annulation d'audience moins de 24h avant, un défraiement de CHF 40.–, pour étude de dossiers, sera octroyé aux commissaires annoncés pour la séance
4. les jetons de présence des président-e-s des Commissions permanentes
 - de gestion et des finances : / séance : Fr. 120.–
 - plus, pour les rapports (président-e et sous-commissions) : / rapport : Fr. 150.–
5. l'indemnité présidentielle annuelle : Fr. 10'000.–
6. le fonds réception présidentielle : Fr. 10'000.–
7. l'indemnité forfaitaire aux groupes (versée aux groupes) :
 - par an et par membre du groupe au Conseil : Fr. 100.–
8. l'indemnité pour frais de garde des enfants et des membres du Conseil et indemnité pour proches-aidant-e-s : selon règlement annexé ;
9. Indemnités pour frais de déplacement : selon règlement annexé
10. indemnité en cas de renonciation à l'envoi postal de la documentation en lien avec les séances du Conseil communal : Fr. 560.–/an (CHF 200.– pour les frais d'impression + CHF 360.– pour l'abonnement à internet.
11. entrée en vigueur :
les conclusions adoptées le 09.11.2021 et les modifications apportées en 2025 entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2021.

Règlement de remboursement des frais de garde pour baby-sitting et des proches-aidant-e-s

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :
 - 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 14 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :
 - 1.1.1. séances plénières du Conseil
 - 1.1.2. séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses)
 - 1.1.3. séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.1.4. séances du Bureau électoral général.
 - 1.1.5. séances des groupes politiques représentés au Conseil communal.

- 1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.
- 1.3. Le tarif horaire, TVA comprise, est de :
 - 15 CHF de l'heure dès 19h ;
 - 18 CHF de l'heure dès 19h, dès 3 enfants ;
 - 17 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h ;
 - 20 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h, dès 3 enfants ;
- 1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :
 - 1.4.1. le membre du Conseil en fait la demande
 - 1.4.2. le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
 - 1.4.3. le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée.
- 1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :
 - 1.5.1. le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 décembre de l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée ;
 - 1.5.2. le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et du/de la secrétaire du Conseil) à la comptabilité pour règlement dans les meilleurs délais.
2. Sont également remboursés aux membres du Conseil communal, selon les mêmes critères que ceux pour baby-sitting, les frais de garde pour les personnes à charges suivantes :
 - 2.1. enfant de plus de 14 ans avec un handicap de santé nécessitant la présence d'un tiers ;
 - 2.2. parent dont le membre du Conseil a la charge en qualité de proche-aidant-e.
3. de fixer au 1er juillet 2021 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants et des proches-aidant-e-s des membres du Conseil Communal.

Règlement de remboursement des frais de transport

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil communal selon les critères suivants :
 - 1.1. Les frais de déplacement des membres du Conseil communal sont remboursés pour les déplacements effectués en transports publics.
 - 1.2. Sont remboursés les déplacements liés aux activités suivantes :
 - 1.2.1. séances plénières du Conseil ;
 - 1.2.2. séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
 - 1.2.3. séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.2.4. séances du Bureau électoral général ;
 - 1.2.5. séances de groupes pour préparer les séances du Conseil communal.
 - 1.3. Sur présentation d'un certificat médical, les membres du Conseil ne pouvant se déplacer en transports publics peuvent demander le remboursement
 - 1.3.1. des courses effectuées en taxis, ou organismes de transports privés ou publics (THV, CSR, etc.) ;
 - 1.3.2. des frais kilométriques selon le barème annuel de l'administration fiscale et des frais de stationnement de leur véhicule privé.
2. Le montant du remboursement correspond aux dépenses liées à l'achat de titres de transport, des factures et tickets de parking.

- 2.1. Le membre du Conseil fait parvenir une liste détaillée des séances pour lesquelles des déplacements ont été nécessaires.
- 2.2. Les justificatifs (tickets de transport, factures, tickets de parkings) sont annexés à la liste détaillée. Pour les billets numériques, des captures d'écran sont admises.
- 2.3. Les preuves de dépense sont envoyées en une seule fois au secrétariat du Conseil le 31 décembre de l'année civile lors de laquelle les dépenses ont été effectuées.

**[INT24/007](#) - CD
Interpellation**

de M. Paulraj KANTHIA et consorts : « Ecole Rudra du Ballet Béjart Lausanne, que s'est-il passé avec la subvention alors que l'école était fermée ? »

Discussion

M. Paulraj Kanthia (PLR), M. Louis Dana (soc.), Mme Marlyse Audergon (Les Verts), Mme Agathe Sidorenko (EàG), M. Grégoire Junod, syndic, M. Paulraj Kanthia (PLR), M. Grégoire Junod, syndic

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

**[INT25/035](#) - SE
Interpellation
urgente**

de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Justice et vérité pour Michael Kenechukwa Ekemezie »

Développement

M. Pierre Conscience (EàG) qui dépose 5 résolutions.

*Réponse de la
Municipalité*

M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et économie

Résolution n° 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité décide de la suspension préventive des policiers·ères prévenus d'homicide par négligence ou, a minima, ne les assigne plus à des missions dans l'espace public impliquant un contact avec la population, et ce jusqu'au terme de la procédure judiciaire.

Résolution n° 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage pour l'entière transparence dans le traitement de l'enquête relative au décès de Michael Kenechukwu Ekemezie, en contribuant notamment à la saisie, à l'archivage et à la mise à disposition de la justice de tous les documents (enregistrements des caméras de surveillance publique, des caméras du poste de police de Lausanne, des bodycams, échanges radios des agents, procès-verbaux, témoignages, etc.) potentiellement utiles à la constitution des faits. Dans le même sens, le Conseil souhaite que la Municipalité soutienne et contribue au projet de mener une enquête de voisinage rigoureuse sur les faits survenus dimanche 25 mai 2025, notamment par la publication d'un appel à témoin garantissant la protection des sources.

Résolution n° 3

Dans des cas où les actions d'agent·e·s de police sont portées devant un tribunal, le Conseil communal souhaite que la Municipalité se prononce en faveur du transfert de l'enquête auprès d'un Ministère public d'un autre canton, pour éviter tout risque de collusion et pour palier l'apparence de conflit d'intérêt qui, dans une telle situation, apparaît constitutive d'une entrave aux droits de la partie plaignante.

Résolution n° 4

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en charge les frais de rapatriement du corps du défunt Michael Kenechukwu Ekemezie vers son pays d'origine.

23^e séance du mercredi juin 2025

Résolution n° 5	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette, avant la fin de l'année 2025, un plan d'adaptation de sa politique de sécurité dans l'espace public, intégrant entre autres des mesures de formation, de prévention des risques et d'encadrement de l'interventions des forces de police, pour éviter, notamment, que de nouveaux décès de personnes noires dans le cadre d'interventions de police liées au deal de rue ne surviennent.</i>
Discussion	M. Mountazar Jaffar (soc.), Mme Marlène Bérard (PLR), M. Ilias Panchard (Les Verts), M. Valentin Christe (UDC), <u>qui dépose une résolution.</u>
Résolution Christe	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie, au plus vite, l'opportunité d'équiper tout ou partie des agents de terrain de la PML de pistolets à impulsion électrique.</i>
Discussion – suite	Mme Virgine Cavalli (V'lib.), M. Yusuf Kulmiye (soc.), <u>qui dépose une résolution.</u>
Résolution Kulmiye	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise, avec les acteurs concernés, un colloque ou des assises sur les pratiques et le respect des droits fondamentaux, afin de permettre un dialogue objectif et constructif entre institutions, police, société civile et milieux académiques, dans le but de faire émerger des propositions concrètes en matière de pratiques policières.</i>
Discussion – suite	M. Samson Yemane (soc.), Mme Nawel Khemissa (EàG), M. Pierre Conscience (EG), M. Ilias Panchard (Les Verts), Mme Virgine Cavalli (V'lib.), <u>qui dépose une résolution.</u>
Résolution Cavalli	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à interpeller le canton dans les meilleurs délais afin que les cellules de l'hôtel de police de Lausanne soient rénovées afin d'être conformes aux exigences en matière de droits humains.</i>
Discussion – suite	Mme Franziska Meinherz (EàG), M. Valentin Christe (UDC), <u>qui demande le vote nominal sur sa résolution.</u> <i>La demande de vote nominal étant soutenue par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.</i>
Discussion – suite	M. Louis Dana (soc.), M. Pierre Conscience (EàG), <u>qui modifie sa résolution 3.</u>
Résolution Conscience 3 - modification	<i>Dans des cas où les actions d'agent-e-s de police sont portées devant un tribunal <u>sont poursuivies en justice</u>, le Conseil communal souhaite que la Municipalité se prononce en faveur du transfert de l'enquête auprès d'un Ministère public d'un autre canton, pour éviter tout risque de collusion et pour palier l'apparence de conflit d'intérêt qui, dans une telle situation, apparait constitutive d'une entrave aux droits de la partie plaignante.</i>
Discussion – suite	M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et économie.
Vote s/ résolution 1	Le Conseil, par 36 oui, 26 non, et 5 abstentions, adopte la résolution 1 de M. Conscience.
Vote s/ résolution 2	Le Conseil, par 43 oui, 24 non, et 0 abstention, adopte la résolution 2 de M. Conscience.

23^e séance du mercredi juin 2025

<i>Vote s/ résolution 3</i>	Le Conseil, par 44 oui, 23 non, et 0 abstentions, adopte la résolution 3 de M. Conscience.
<i>Vote s/ résolution 4</i>	Le Conseil, par 46 oui, 19 non, et 2 abstentions, adopte la résolution 4 de M. Conscience.
<i>Vote s/ résolution 5</i>	Le Conseil, par 31 oui, 27 non, et 9 abstentions, adopte la résolution 5 de M. Conscience.
<i>Vote s/ résolution Christe</i>	A l'appel nominal, le Conseil, par 20 oui, 47 non, et 0 abstentions, refuse la résolution de M. Christe.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote
78		Audergon Marlyse	Les Verts		Non[-]
63		Beaud Valery	Les Verts		Non[-]
62		Beausire Ballif Karine	PS		Non[-]
83		Beguïn Jean-Marc	Vert libéraux		Non[-]
102		Berard Marlène	PLR		Oui[+]
22		Berguerand Anne	Les Verts		Non[-]
1		Bettens Eric	Les Verts		

23^e séance du mercredi juin 2025

107	Bloch Olivier	PLR	Oui[+]
66	Caruel Nathalie	Les Verts	Non[-]
82	Cavalli Virginie	Vert libéraux	Non[-]
90	Christe Valentin	UDC	Oui[+]
3	Conscience Pierre	Ensemble à gauche	Non[-]
6	Crausaz Mottier Magali	Ensemble à gauche	Non[-]
34	Dana Louis	PS	Non[-]
33	De Vargas Samuel	PS	Non[-]
60	Devallonne Dinbali	PS	Non[-]
	Caroline		
51	Dupuis Johann	Ensemble à gauche	Non[-]
64	Fahmy Olivia	Les Verts	Non[-]
21	Gerber Alexandra	Les Verts	Non[-]
76	Graf Paloma	Les Verts	Non[-]
71	Hanisch Günter	UDC	Oui[+]
5	Hurni Nicolas	PLR	Oui[+]
47	Jaffar Mountazar	PS	Non[-]
86	Kalala Jean-Blaise	Vert libéraux	Oui[+]
29	Kamenica Musa	PS	Non[-]
105	Kanthia Paulraj	PLR	Oui[+]
106	Kaser Olivier	PLR	Oui[+]
57	Khemissa Nawel	Ensemble à gauche	Non[-]
48	Kovaliv Léonie	Ensemble à gauche	Non[-]
50	Koyuncu Sevgi	Ensemble à gauche	Non[-]
41	Kulmiye Yusuf	PS	Non[-]
74	Lavanchy Josée Christine	UDC	Oui[+]
95	Lugrin Yann	PLR	Oui[+]
103	Maillard Mathilde	PLR	Oui[+]
108	Marmy Olivier	PLR	Oui[+]
24	Martin Pedro	PS	Non[-]
72	Masson Jean-Luc	UDC	Oui[+]
17	Matewa Naomi Alexandra	Les Verts	Non[-]
94	Maurer Putallaz Marisa	PLR	Oui[+]
52	Meinherz Franziska	Ensemble à gauche	Non[-]
61	Mieli Gaëlle	PS	Non[-]
81	Morand Prisca	Les Verts	Non[-]
79	Panchard Ilias	Les Verts	Non[-]

23^e séance du mercredi juin 2025

84	Paquier Mathias	Vert libéraux	Non[-]
100	Pernet Jacques	PLR	Oui[+]
99	Piron Françoise	PLR	Oui[+]
39	Racine Joëlle	PS	Non[-]
25	Rastorfer Jacques-Etienne	PS	Non[-]
42	Richard-de Paolis Paola	PS	Non[-]
32	Rigual Christelle	PS	Non[-]
20	Roch Karine	Les Verts	Non[-]
23	Salzmann Yvan	PS	Non[-]
68	Sangra Marie-Thérèse	Les Verts	Non[-]
96	Saugy Anouck	PLR	Oui[+]
89	Schaller Thibault	UDC	Oui[+]
49	Sidorenko Agathe	Ensemble à gauche	Non[-]
56	Socchi Loris	Ensemble à gauche	Non[-]
15	Stamm Aurélie	Les Verts	Non[-]
38	Steimer Frédéric	PS	Non[-]
67	Taillefert Tatiana	Les Verts	Non[-]
27	Talla Serge	PS	Non[-]
43	Thambipillai Namasivayam	PS	Non[-]
16	Thorens Olivier	Les Verts	Non[-]
85	Vouillamoz Vincent	Vert libéraux	Non[-]
110	Wild Diane	PLR	Oui[+]
88	Wütrich Wai-Heong	UDC	Oui[+]
46	Yemane Samson	PS	Non[-]
40	Zürcher Virginie	PS	Non[-]

*Vote s/ résolution
Kulmiye*

Le Conseil, par 48 oui, 6 non, et 12 abstentions, **adopte** la résolution de M. Kulmiye.

*Vote s/résolution
Cavalli*

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non, et 2 abstentions, **adopte** la résolution de Mme Cavalli.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Clôture

La séance est levée à 20 h 28.

Le président

Le secrétaire

.....

.....